

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1093)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 104

présenté par  
M. Breton

-----

**ARTICLE 3 A**

À l'avant-dernière phrase de l'alinéa 5, après le mot :

« parents »,

insérer les mots :

« , qui sont les premiers éducateurs de leurs enfants ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à rappeler le rôle premier des parents dans l'éducation de leurs enfants.